

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 Avril à 20 h, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,
Dûment convoqués le 9 avril 2021.

Présent(s) : Odile CHALAMEL, Céline EUVRARD, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé : Marie DUPERIER (pouvoir Amandine PAGET)

Absent : Georges GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Le compte-rendu du conseil du 21 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil débute avec un échange avec Stanislas et Olivier MIGUET, Président et ancien Président du Rallye des Bauges sur l'organisation du rallye 2021.

DELIBERATIONS

1) Création poste Agent d'entretien

Lors du conseil municipal sur le budget, nous avons évoqué le renforcement nécessaire du poste entretien des locaux

Site	Janvier (4 semaines)	Mois Saison Foyer (4 semaines)	Mois Saison Mars (4 semaines)	Avril (4 semaines)	Vacances Pâques (1 semaine)	Mai (4 semaines)	Juin (4 semaines)	Juillet (5 semaines)	Août (4 semaines)	Septembre (4 semaines)	Octobre (4 semaines)	Vacances de la Toussain* (2 semaines)	Novembre (3 semaines)	Décembre (3 semaines)	Vacances de Noël (2 semaines)	TOTAL	
Mairie	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	3h / semaine	
heures/semaine	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
heures/période	4	4	4	4	3	4	4	5	4	4	4	2	3	3	2	2	52
Office de Tourisme	0,5h / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / semaine	0,5h / semaine	0,5h / 6j / semaine	0,5h / 6j / semaine	
heures/semaine	0,5	3	3	0,5	3	3	0,5	3	3	0,5	0,5	3	0,5	0,5	3	0,5	
heures/période	2	12	12	2	3	12	2	15	12	2	2	6	1,5	1,5	6	6	95
Grand Ménage DTJ/Mairie		4h/3fois	4h/3fois		4h/3fois	4h/3fois		4h/3fois	4h/3fois		4h/3fois	4h/3fois		4h/3fois	4h/3fois	4h/3fois	
heures/semaine	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	0	4	0	0	4	4	
heures/période	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	0	4	0	0	4	4	32
La Cure	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine	
heures/semaine	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
heures/période	4	4	4	4	3	4	4	5	4	4	4	2	3	3	2	2	52
Le Chateau	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	3h / Location (en moyenne)	
nombre de locations	10	20	15	10	4	10	5	5	8	3	0	10	3	2	10	10	
ESTIMES MIN.*	40	20	15	10	4	10	5	5	8	3	0	10	3	2	10	10	245
heures/période	40	20	15	10	4	10	5	5	8	3	0	10	3	2	10	10	
W.C Publics Fréribère	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	
heures/semaine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
heures/période	7	7	7	2	7	7	2	2	7	2	2	7	2	2	7	7	
W.C Publics Cormeille	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/2j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	0,5h/7j/semaine	
heures/semaine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
heures/période	7	7	7	2	7	7	2	2	7	2	2	7	2	2	7	7	
TOTAL L'HEURES SUR LA PERIODE	83	72	67	53	20	62	23	44	60	56	34	38	51,5	15,5	38	697	329

Poste ménage	
heures Argétique	1 heure pour état des lieux de Chateau non décomptée
/an	/semaine
348	6,6923077
Avec les CP =	
395,85	7,6121
Création poste annuel de	
2,5	heures

* CHASEAU : Explications du nombre de locations retenues
Le nombre MINIMUM de locations retenues est estimé selon le bilan des années 2018 et 2019 (cf document annexé).
Les deux années citées ont été mises en regard afin de ne retenir que le nombre minimum de locations sur chaque période.
Le temps de ménage moyen par location a été fixé à 3h.
En réel il faut compter : 3h de ménage pour les appartements n°2, 3, et 5 ; 1,5h pour l'appartement n°1 ; et 0,45h pour l'appartement n°4.

Il est donc aujourd'hui besoin de proposer la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1er juillet 2021, vu la nécessité d'améliorer l'entretien des locaux communaux, pour une durée de 7,5 h hebdomadaires annualisées.

Le Tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2021 :

- création du poste complémentaire incluant l'entretien du Chateau,
- suppression du poste actuel de 5 h 00 hebdomadaires annualisées sera supprimé après avis du Comité Technique du cdg73 avant de délibérer)

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Taux emploi
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	1	8.81
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	0	5,00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	0	1	7.50

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement, suite à la publicité effectuée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- de décider que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé à cet emploi soient inscrits au budget général de la commune.

2) Validation de la DSP location de skis

Le Maire rappelle que le projet de convention de délégation de service public doit être approuvé par le Conseil municipal en application du Code Général des Collectivités Territoriales (L.1411-5 et suivants).

Il précise que la convention est établie avec la SAS CAP OUREA agissant pour le compte de la Société par Actions Simplifiées « Margériaz Locations » en formation, au capital de 1 000€, dont Cap'Ouréa sera majoritaire à 51% et la société Ekosport détiendra les 49% restants; et présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de délégation de service public qui leur a été transmis avec la convocation au présent conseil municipal et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : exploitation au risque et périls du délégataire du service de location de matériel ludique et sportif sur la station Aillons-Margériaz 1400

Durée : du 1er mai 2021 au 30 avril 2027 (soit 6 ans)

Missions du délégataire

- Une mission d'accueil et de conseil des usagers ;
- Une mission de location de matériel ;
- Une mission d'entretien du matériel loué ;
- Une activité complémentaire d'entretien et de réparation du matériel à destination des individuels.

Montant de l'investissement réalisé par le Délégataire : 141 000€ HT sur les 6 années d'exploitation.

Redevance à verser par le délégataire à la commune composée d'une part fixe d'un montant de 45 000 € HT, et d'une part variable sur le chiffre d'affaires des activités déléguées et activités annexes correspondant à :

- 6% du chiffres d'affaires HT pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023,
- 7% du chiffre d'affaires HT pour les saisons 2023/204 et 2024/2025 ;
- 8% du chiffre d'affaires HT pour les saisons 2025/2026 et 2026/2027.

Après échanges, le Maire invite le Conseil Municipal à

- Approuver le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de location de matériel ludique et sportif sur la station de sports d'hiver Aillons-Margériaz 1400, à conclure entre la Commune propriétaire et la SAS CAP OUREA, CAP OUREA agissant pour le compte de la Société par Actions Simplifiées

"Margérian Locations" en cours de formation, société qui sera le délégataire pour l'exploitation du service de location de matériel ludique et sportif sur la station de sports d'hiver Aillons Margérian 1400.

- Approuver la politique tarifaire du délégataire pour la prochaine saison d'exploitation 2021/2022.
- Mandater Monsieur le Maire pour signer le présent contrat de délégation de service public avec la SAS CAP OUREA agissant pour le compte de la Société par Actions Simplifiées Margérian Locations en formation.

Votants 9 (Georges Ginollin absent, Marie Duperier non votante car impliquée):

1 contre : Mathieu Sciascia

5 abstentions : Amandine Paget, Marc Fleury, Odile Chalamel, Pascal Ginollin, Jérôme Ginollin

3 pour : Céline Euvrard, Pierre Damien Galène, Serge Tichkiewitch

Délibération adoptée à la majorité.

3) Création postes piscine :

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'accueil du public pour notre piscine municipale durant la saison d'été ;

sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

- La création à compter du 3 juillet 2021 de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'agent administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (27/35ème).
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 3 juillet au 29 août 2021 inclus.
- Ils devront justifier d'une expérience en accueil.
- La rémunération des agents sera calculée selon le 1er échelon de la grille des adjoints administratifs.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

et

- La création à compter du 3 juillet 2021 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'opérateur principal des APS relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.
- Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 3 juillet 2021 au 29 août 2021 inclus.
- Ils devront justifier d'un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur.
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 500, indice majoré 431.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4) Tarifs piscine et date d'ouverture saison 2021 :

Au vu des dates des vacances scolaires d'été, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la piscine municipale, les horaires d'ouverture au public suivants :

- Du samedi 3 juillet au dimanche 29 août 2021 inclus, avec comme plage horaire d'ouverture au public : 11 h – 19 h (sortie des bassins 18h30).
- La piscine municipale sera fermée tous les mardis.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité des tarifs suivants:

- Adulte : 4€
- Enfants de moins de 16 ans : 2,50€
- 10 Entrées Adultes : 32€
- 10 Entrées Enfants de moins de 16 ans : 20€
- Saison Adulte : 55 €
- Saison Enfants de moins de 16 ans : 35€
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans

A ces tarifs sont ajoutés:

- Tarif groupe encadré et avec réservation, à partir de 8 personnes : 3,20 € par adulte et 2 € par enfant de moins de 16 ans, avec gratuité pour un accompagnateur pour 8 entrées payantes.
- Gratuité pour les enfants scolarisés à Aillon-Le-Jeune

Et les tarifs des ventes de glaces et de boissons :

- Glaces à l'eau : 1.00 € l'unité
- Magnums et cornets : 2.50 € l'unité
- Bouteille d'eau de 0.5 l : 1.00 € l'unité
- Canettes (Coca, Orangina, Oasis, Ice tea) : 2.50 € l'unité

5) Tarifs Chateau

Les tarifs de location des gîtes du Chateau sont votés annuellement, et doivent l'être à nouveau, pour la saison 2021-2022, et permettre au plus tôt leur publication sur les sites touristiques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité pour l'année 2021 – 2022 d'adopter les tarifs suivants :

	Vacances de Noel 18/12/21-01/01/22		Intersaison 01/01/22-05/02/22		Saison Hiver 05/02/22-05/03	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
N°1 (15pers)	1 430,00 €	1 432,00 €	990,00 €	995,00 €	1 580,00 €	1 582,00 €
N°2 (6-8pers)	560,00 €	562,00 €	420,00 €	420,00 €	820,00 €	820,00 €
N°3 (6-8pers)	560,00 €	562,00 €	420,00 €	420,00 €	820,00 €	820,00 €
N°4 (4-6pers)	470,00 €	475,00 €	380,00 €	382,00 €	750,00 €	748,00 €
N°5 (6-8pers)	560,00 €	562,00 €	420,00 €	420,00 €	820,00 €	820,00 €

	Intersaison 05/03/22-09/04		Vacances Pâques 09/04/22-07/05		Intersaison 07/05/22-04/07	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
N°1 (15pers)	990,00 €	995,00 €	690,00 €	1 058,00 €	690,00 €	684,00 €
N°2 (6-8pers)	420,00 €	420,00 €	370,00 €	420,00 €	370,00 €	392,00 €
N°3 (6-8pers)	420,00 €	420,00 €	370,00 €	420,00 €	370,00 €	392,00 €
N°4 (4-6pers)	380,00 €	366,00 €	290,00 €	382,00 €	290,00 €	284,00 €
N°5 (6-8pers)	420,00 €	420,00 €	370,00 €	420,00 €	370,00 €	392,00 €

	Saison Eté 04/07/22-05/09		Intersaison		Toussaints 23/10/21-6/11	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
N°1 (15pers)	960,00 €	962,00 €	690,00 €	684,00 €	760,00 €	684,00 €
N°2 (6-8pers)	495,00 €	515,00 €	370,00 €	374,00 €	470,00 €	374,00 €
N°3 (6-8pers)	495,00 €	515,00 €	370,00 €	374,00 €	470,00 €	374,00 €
N°4 (4-6pers)	395,00 €	394,00 €	290,00 €	384,00 €	390,00 €	384,00 €
N°5 (6-8pers)	495,00 €	515,00 €	370,00 €	374,00 €	470,00 €	374,00 €

Intersaison		
	2021-2022	2020-2021
N°1 (15pers)	690,00 €	684,00 €
N°2 (6-8pers)	370,00 €	374,00 €
N°3 (6-8pers)	370,00 €	374,00 €
N°4 (4-6pers)	290,00 €	384,00 €
N°5 (6-8pers)	370,00 €	374,00 €

	La Nuitée Week-end Hiver 18/12/21-09/04/22		La Nuitée Week-end Été 09/04/22 -18/12/22	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
N°1 (15pers)	225,00 €	178,00 €	135,00 €	132,00 €
N°2 (6-8pers)	120,00 €	100,00 €	72,00 €	72,00 €
N°3 (6-8pers)	120,00 €	100,00 €	72,00 €	72,00 €
N°4 (4-6pers)	110,00 €	72,00 €	60,00 €	55,00 €
N°5 (6-8pers)	120,00 €	100,00 €	72,00 €	72,00 €

	Caution Ménage	Caution Dégradation
	2021-2022	2021-2022
N°1 (15pers)	120,00 €	245,00 €
N°2 (6-8pers)	90,00 €	180,00 €
N°3 (6-8pers)	90,00 €	180,00 €
N°4 (4-6pers)	75,00 €	160,00 €
N°5 (6-8pers)	90,00 €	180,00 €

Concernant les remises :

- 10% sur la 2ème semaine de location si 2 semaines louées consécutivement ; - 15 % à partir de la 3ème semaine de location si durée de location égale ou supérieure à 3 semaines consécutives, Offre cumulable avec la réduction de la 2ème semaine.
- 20% si réservation de dernière minute, soit J – 15, pour la période du 1 janvier au 2 février 2022, et pour la période du 5 mars 2022 à la fermeture de la station.
- 20% si réservation de dernière minute, soit J – 15, pour l'été 2022, soit du 4 juillet 2022 au 5 septembre 2022.
- 10% sur les promotions salon / code promo / cross-selling / ventes premières minutes (Early Booking).
- 50% pour le club des sports d'Aillon-Le-Jeune, et ce uniquement pour les intersaisons et à l'occasion d'une manifestation spécifique.

Si location de plusieurs appartements : - 10% pour chaque appartement si 2 appartements loués ; - 15% pour chaque appartement si 3 appartements ou plus loués, sans cumul de réduction.

6) Subvention DSIL réhabilitation de la piscine

PLAN DE FINANCEMENT Restructuration de la piscine municipale

Dépenses :

<u>Maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, ...</u>	530 000,00 €	HT
<u>Travaux</u>	2 110 000,00 €	HT
<u>Total =</u>	2 640 000,00 €	HT
<u>Total =</u>	3 168 000,00 €	TTC

Recettes :

Subventions

ANS	30%	792 000,00 €
Etat DSIL	15%	396 000,00 €

Région	20%	528 000,00 €
Département	10%	264 000,00 €
Grand Chambéry Agglomération	Forfait	34 721,28 €
		<hr/>
		2 014 721,28 €
FCTVA		519 678,72 €
Autofinancement de la commune		633 600,00 €
Total =		3 168 000,00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de restructuration de la piscine municipale
- approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 2 640 000.00 € HT
- approuve le plan de financement
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 396 000.00 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- demande à pouvoir lancer cette opération par anticipation
- autorise Le Maire à solliciter la subvention.

7) Subvention DSIL rénovation énergétique

PLAN DE FINANCEMENT Rénovation thermique du complexe des Nivéoles

Dépenses :

<u>Maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, ...</u>	265 958,00 €	HT
<u>Travaux</u>	<u>1 208 900,00 €</u>	HT
<u>Total =</u>	1 474 858,00 €	HT
<u>Total =</u>	1 769 829,60 €	TTC

Recettes :

Subventions

ANS	30% sur la piscine	101 128,50 €
Etat DSIL	20%	294 971,60 €
Région	20%	294 971,60 €
Département	10%	147 485,80 €
ADEME	Forfait	244 000,00 €
Grand Chambéry Agglomération	Forfait	42 983,33 €
		<hr/>
		1 125 540,83 €
FCTVA		290 322,85 €
Autofinancement de la commune		353 965,92 €
Total =		1 769 829,60 € TTC

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation thermique du complexe des Nivéoles
- approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 1 474 858.00 € HT
- approuve le plan de financement
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 294 971.60 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- demande à pouvoir lancer cette opération par anticipation.
- autorise Le Maire à solliciter la subvention.

8) Validation du programme réhabilitation de la piscine municipale

En 1988, la commune d'Aillon-Le-Jeune a créé sur son territoire, une piscine communale. Pour permettre une meilleure attractivité de l'offre, une restructuration a été validée, avec pour but son fonctionnement à l'année en apportant une activité complémentaire aux activités sportives de pleine nature aussi bien du tourisme blanc que du tourisme vert et en s'affranchissant de l'aléa climatique, diversifiant les activités famille et les activités de l'après-ski. Ce projet permettrait aussi aux scolaires du massif de bénéficier d'un lieu d'apprentissage de proximité.

Le Conseil municipal a choisi, en date du 5 novembre 2019, le scénario proposé par le Cabinet ESPELIA, consistant à la restructuration de la piscine municipale actuelle, en un bassin nordique qui privilégie l'enjeu d'optimisation des coûts en évitant la couverture du bassin et des plages périphériques. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la proposition d'intervention du Cabinet ESPELIA, pour ce dossier.

Est présenté, ce jour, le travail réalisé par les Cabinets ESPELIA et A3-Séréba. Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le programme technique fonctionnel et environnemental qui détaille le projet et précise les contraintes techniques, environnementales et réglementaires, les coûts prévisionnels et le calendrier de la réalisation de cette restructuration.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide à l'unanimité le programme technique, fonctionnel et environnemental proposé par les Cabinets ESPELIA et A3-Séréba et autorise Le Maire, à signer tout document permettant sa réalisation.

9) Validation du programme performance énergétique

Une prestation à Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance Energétique a été confiée à A3-Sereba. Le scénario SC3 simple flux - Menuiseries + Chaufferie bois + VMC simple flux + Solaire thermique a été choisi par le Conseil Municipal le 12 janvier 2021.

Est présenté, ce jour, le travail réalisé par le Cabinet A3-Sereba. Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, le programme du projet, qui revient sur l'état actuel du complexe et détaille le schéma de la rénovation énergétique, en précisant les caractéristiques techniques, le réseau de chaleur, l'installation solaire, l'amélioration thermique des bâtiments et le calendrier de réalisation.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide à l'unanimité le programme technique réalisé par le Cabinet A3-Sereba et autorise Le Maire, à signer tout document permettant sa réalisation.

QUESTIONS DIVERSES:

1) Aire de camping-cars

Suite au compte-rendu du conseil municipal concernant le déplacement de l'aire des camping-cars, le Camping Club de France, propriétaire du Camping des Aillons nous a contacté pour nous proposer d'intégrer cette aire dans leur structure.

Lundi 12, Christophe et moi-même avons visité le camping le matin et échangé avec les responsables du CCF et Gérard Gay par visio l'après-midi.

Constat de Gérard: entre le 14 mai et le 15 septembre : 670 nuitées sur notre aire



2) Gestion des incivilités quotidiennes

L'Adjudant-Chef VITAL Marc, Commandant de brigade adjoint de la gendarmerie du Chatelard, nous a fait parvenir un article du Dauphiné Libéré sur la formation des élus à la gestion des incivilités quotidiennes par la gendarmerie.

Dans ce cadre, il nous demande de bien vouloir recenser les personnes élus volontaires et susceptibles d'être intéressées pour recevoir une telle formation.

Cette formation dure une demi-journée. Pour le moment aucune date n'a été retenue.

Il s'agit uniquement d'un recensement du nombre de participants .

Une réponse avant le mardi 27 avril 2021 est souhaitée, mentionnant les noms, prénoms, coordonnées téléphoniques des volontaires, ainsi que la commune de rattachement.

Sont volontaires : Marc, Jérôme, Odile, Mathieu, Céline, Amandine, Pascal et Serge

Prochain conseil le mardi 4 mai 2021 à 20h

Fin de séance à 22 h 30

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH